

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
09 décembre 2021

Séance du 16/12/2021

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt-et-un et le seize décembre, à 18 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
8

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés : Dominique PIGANEAU, Christian MICHEL

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2021_065B

Installation vidéoprotection : demande de subvention au titre de la DETR 2022 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le maire rappelle le principe de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et notamment la possibilité d'une aide publique maximum de 70% hors taxes des travaux.

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune visant à prévenir les actes de malveillance. La vidéoprotection est un moyen de dissuasion efficace qui facilite également la résolution d'enquêtes en cas de commission d'acte délictueux.

Ce système étant subventionnable, Monsieur le maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022.

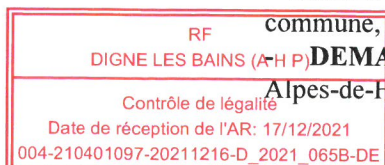
L'estimatif des travaux s'élève à : **56 717.20 € HT.**

Il est proposé le plan de financement suivant :

* DETR (50%)	28 358.60 €
* Autofinancement (50%)	28 358.60 €
TOTAL	56 717.20 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune, visant à prévenir les actes de malveillance,
DEMANDE une aide financière auprès de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, au titre de la DETR 2022, suivant le plan de



financement suivant :

* DETR (50%)	28 358.60 €
* Autofinancement (50%)	28 358.60 €
TOTAL	56 717.20 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

21 DEC. 2021

Publication / Affichage le.....

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/12/2021 004-210401097-20211216-D_2021_065B-DE